

Québec et les sages-femmes concluent une entente de principe

Écrit par L'actualité
Jeudi, 09 Janvier 2014 22:05 -

MONTREAL – Alors que le ministre de la Santé, Réjean Hébert, s'est réjoui de la conclusion d'une entente de principe avec les sages-femmes du Québec, celles-ci l'accueillent avec un enthousiasme modéré — et la promesse de remonter aux barricades.

«Ça été une très longue bataille. On est très fières de la lutte qu'on a menée, mais ce n'est pas une entente qu'on accepte avec des cris de joie», a exposé jeudi la présidente du Regroupement des sages-femmes du Québec (RSFQ), Claudia Faille.

Mais après des mois de pourparlers, un temps d'arrêt s'imposait, a-t-elle fait valoir, spécifiant que le rapport de force entre les quelque 150 sages-femmes représentées par le RSFQ et le gouvernement du Québec était pour le moins inégal.

«L'entente sera échue le 31 mars 2015, donc on prend une pause, on se prépare et on va continuer à se battre pour des conditions justes et équitables», a assuré Mme Faille en entrevue téléphonique.

L'entente de principe prévoit notamment la bonification de la compensation des sages-femmes pour les heures de garde.

«Tous les professionnels de la santé reçoivent une heure de salaire pour huit heures de garde. Les sages-femmes recevaient un dollar de l'heure, c'est-à-dire huit dollars au total», a expliqué Mme Faille.

L'entente de principe fait passer la rémunération à environ deux dollars de l'heure pour huit heures de garde, soit environ 16 dollars pour un quart de travail de garde.

Elle prévoit également une meilleure reconnaissance de la formation universitaire additionnelle — les sages-femmes certifiées sont minimalement détentrices d'un baccalauréat — ainsi qu'une amélioration du mécanisme de progression dans l'échelle salariale.

Québec et les sages-femmes concluent une entente de principe

Écrit par L'actualité
Jeudi, 09 Janvier 2014 22:05 -

Il aura fallu plus de deux ans de négociations avant que les deux parties n'en viennent à une entente de principe.

Le précédent contrat entre l'État et les sages-femmes remontait à 2004. Il avait été renouvelé par décret par le gouvernement libéral jusqu'en 2010.

Si Claudia Faille dit n'avoir pas véritablement remarqué de changement de ton dans les négociations entre les régimes libéral et péquiste, elle a salué l'intérêt que porte l'actuel gouvernement à l'importance du rôle des sages-femmes.

«On voit que le Parti québécois veut développer les services de sages-femmes. Il y a eu des annonces, il y a des nouvelles maisons de naissance qui vont ouvrir, et le ministre Hébert a dit qu'il souhaitait développer la profession», a-t-elle commenté.

Réjean Hébert a déclaré par voie de communiqué qu'en plus «de respecter la capacité de payer de l'État», l'entente de principe annoncée jeudi reconnaissait l'expertise et le savoir-faire de ces travailleuses de la santé.

Cet article [Québec et les sages-femmes concluent une entente de principe](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#) [L'actualité](#)

Consultez la source sur Lactualite.com: [Québec et les sages-femmes concluent une entente de principe](#)